

## Procuration

(Remplir le formulaire en lettres moulées, s.v.p.)

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_

demeurant actuellement au \_\_\_\_\_

autorise \_\_\_\_\_

demeurant actuellement au \_\_\_\_\_

et dont le numéro de téléphone est \_\_\_\_\_

à me représenter pour la raison suivante : \_\_\_\_\_

Mon numéro de téléphone est : \_\_\_\_\_

Je déclare que tous les renseignements précédents sont exacts et je demeure responsable des documents empruntés en mon nom par :

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Date d'échéance de cette procuration : \_\_\_\_\_

### Règlements de la politique d'utilisation de la Médiathèque sur la procuration (votée en décembre 2008)

**Article 3.1.4** Tout abonnement doit se faire en personne à l'une ou l'autre des deux bibliothèques, à l'exception des enfants et des personnes à mobilité réduite ou qui ne sont pas aptes à s'abonner eux-mêmes si le parent, le tuteur ou la personne qui en a légalement la responsabilité a une photo de celui-ci. Un adulte ne peut abonner un autre adulte, sauf si c'est une personne à mobilité réduite ou qui n'est pas apte à s'abonner elle-même. Le parent, le tuteur ou la personne qui a légalement la responsabilité d'un enfant peut demander à une tierce personne d'abonner celui-ci et lui prêter les preuves d'identité exigées ou une photocopie de ces preuves. Pour la personne n'étant pas apte à s'abonner, une procuration écrite et signée par celle-ci est exigée. Cette procuration est disponible au comptoir du prêt. Une institution peut obtenir une carte de groupe en désignant un responsable.

**Article 3.2.3** (...) Dans le cas d'une personne n'étant pas apte à s'abonner ou à renouveler sa carte, la personne (tuteur ou mandataire) prenant la responsabilité de l'abonner doit fournir DEUX preuves de résidence et une pièce d'identité de la personne. La direction peut également exiger un document légal prouvant le rôle du tuteur ou mandataire à l'endroit de la personne incapable de s'abonner ou de renouveler sa carte. De plus, le tuteur ou mandataire doit apporter le formulaire de procuration (disponible au comptoir de prêt) rempli et signé par la personne faisant la demande d'abonnement ou de renouvellement. Finalement, une photo récente de la personne doit également être fournie par le tuteur ou mandataire (les photos de groupe et les photos imprimées sur les cartes ne peuvent être acceptées). Dans le doute, la direction se réserve le droit de vérifier les informations reçues.

J'accepte les règlements et je me conformerai aux articles ci-dessus :

Date de la signature :

### ***Réservé à l'administration***

Nom de l'employé(e) autorisant la procuration :

Date :

Commentaires :